

Top 5 des plates-formes d'exécution - 2019

1. Introduction

Depuis le 3 janvier 2018, la réglementation MiFID II offre une plus grande transparence en ce qui concerne la "meilleure exécution" (best execution).

Ce principe stipule que les gestionnaires d'actifs doivent appliquer une politique de sélection des exécuteurs d'ordres, en prenant en compte le meilleur résultat possible lors de l'exécution d'un ordre.

Le tableau ci-dessous présente les cinq principaux intermédiaires (exécuteurs d'ordres, ou "courtiers") qui pour les clients non professionnels et professionnels de Wealtheon exécutent des ordres.

Wealtheon applique la même politique de sélection pour ses clients professionnels que pour ses clients non professionnels. Ainsi, aucune distinction n'est faite dans l'aperçu ci-dessus entre les catégories de client.

De plus, Wealtheon n'a pas transmis d'ordres relatifs à des opérations de financement avec nantissement de titres.

2. Les cinq premières plates-formes d'exécution

Catégorie d'instruments	Actions				
Indique si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ABN Amro Bank N.V. (NL) (34334259)	35,08%	47,10%	n/a	n/a	0%
BinckBank NV (NL) (33162223)	21,93%	28,80%	n/a	n/a	0%
BinckBank NV (Bijkantoor BE, nieuw) (BE)	19,22%	6,08%	n/a	n/a	0%
Pictet Luxembourg (LU)	6,49%	6,80%	n/a	n/a	0%
ABN Amro Bank (Bijkantoor BE) (BE) (BE0819210332)	6,15%	3,42%	n/a	n/a	0%

Catégorie d'instruments	Obligations				
Indique si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ABN Amro Bank N.V. (NL) (34334259)	27,90%	38,83%	n/a	n/a	0%
ABN Amro Bank (Bijkantoor BE) (BE) (BE0819210332)	24,00%	9,89%	n/a	n/a	0%
BinckBank NV (NL) (33162223)	23,56%	28,21%	n/a	n/a	0%
SG Private Banking (BE)	8,08%	4,76%	n/a	n/a	0%
Pictet Luxembourg (LU)	5,96%	6,59%	n/a	n/a	0%

3. Evaluation qualitative

- a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution :

Pour évaluer la qualité de l'exécution, Wealtheon évalue la qualité de l'exécution des exécuteurs d'ordres avec lesquels elle a conclu un accord de coopération. Le principal critère dans le choix de Wealtheon de coopérer avec un exécuteur d'ordres particulier est le coût total de l'exécution des ordres. Une fois qu'un client a décidé d'ouvrir un compte titres auprès d'un dépositaire/exécuteur d'ordres en particulier, tous les ordres sont exécutés pour le compte du client par celui-ci.

- b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres :

Wealtheon n'a pas de liens étroits, de conflits d'intérêts et de locaux en commun avec les dépositaires/exécuteurs d'ordres.

- c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus :

Wealtheon n'a pas d'accord avec les dépositaires/exécuteurs d'ordres concernant des paiements, des remises, des rabais ou des avantages non monétaires.

- d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise :

Aucune modification n'a eu lieu aux plates-formes d'exécution pour les instruments financiers respectifs pendant l'année dernière.

- e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres :

Wealtheon traite les différentes catégories de clients de la même manière. Il n'y a donc pas de différence dans le processus de transmission des ordres.

- f) Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client :

Wealtheon tient compte, avant tout, du coût total pour le client et du choix du client dans la sélection des dépositaires/exécuteurs d'ordres avec lesquels elle travaille.

- g) Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575 :

Chaque année, Wealtheon évalue la coopération avec les différents banques dépositaires et dans cette évaluation globale, elle tient, entre autres, compte de la qualité, de la rapidité et du coût de l'exécution des ordres.

- h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE :

Wealtheon n'a pas utilisé les services d'un fournisseur de système consolidé de publication pendant l'exercice écoulé.